



PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du

Mercredi 26 Mai 2010

Le mercredi 26 Mai 2010, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 21 mai 2010 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 21 Mai 2010.

Etaients présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjointes au Maire Virginie BOURGEOIS - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Sébastien BORDET - Joël HUET, Conseillers municipaux
Absents excusés	:	Francis KUBLER - Christelle L'HUILLIER, Conseiller municipal
Absents non excusés	:	Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux
Procurations	:	Néant
Présents	:	11 Votants : 11

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur **Sébastien BORDET** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2010 (*retiré de l'ordre du jour*)
- 2 CCBP : Programme Intercommunal d'action foncière
- 3 Enfance Jeunesse : Chantier Jeunes Août 2010
- 4 Enfance Jeunesse : Tarif journalier CLSH été 2010 (inscription mois complet)
- 5 Enfance Jeunesse : Sortie Zoo d'Amnéville le 30 Juin 2010
- 6 Enfance Jeunesse : Sortie EuropaPark le 11 Juillet 2010
- 7 Ecoles : Participation au financement du RASED
- 8 Finances : Compte de gestion 2009 du Receveur (Budget Principal)
- 9 Finances : Compte de gestion 2009 du Receveur (Eau et Assainissement)
- 10 Finances : Compte de gestion 2009 du Receveur (Commerces et Logements)
- 11 Personnel : Modification du tableau des effectifs
- 12 Divers : Remboursement de frais
- 13 Marché à bons de commandes pour travaux d'aménagement de la RD90B, du chemin de Jaillon et travaux annexes
- 14 Demande de fonds de concours «aide au projet d'intérêt commun à la CCBP»
- 15 Demande d'un fond de concours au titre de dépenses de fonctionnement de la salle multi-activités
- 16 Convention avec France Télécom - Enfouissement des réseaux rue de Liverdun, Saint Amand & chemin de Jaillon
- 17 Décision modificative Budget Annexe Commerce et Logements
- 18 Décision modificative Budget Annexe Eau et Assainissement (*retiré de l'ordre du jour*)
- 19 Ouverture d'une ligne de trésorerie

1 CCBP : PROGRAMME INTERCOMMUNAL D'ACTION FONCIÈRE

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Par délibération du 10 Décembre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est accordé sur l'identification de sites à enjeux fonciers dans le cadre du Programme Intercommunal d'Action Foncière (PIAF).

Ce programme découle d'une convention cadre de stratégie foncière, signée le 22 Juillet 2008 entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine), afin de définir la priorisation des interventions de l'EPFL sur les sites à enjeux intercommunaux (Habitat, Economie, ...) identifiés avec les communes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les secteurs à enjeux retenus pour la Commune de Saizerais.

La prochaine étape, en fonction de la sollicitation de la Commune est la signature d'une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle CCBP - EPFL - Commune sur les sites identifiés afin que l'EPFL s'engage à acquérir les biens. La carte des projets envisagés est remise aux élus.

Après examen, la Commune de Saizerais décide de déléguer son Droit de Prémption Urbain à l'EPFL pour les sites suivants :

- | | | | |
|--------|---------|---------|---------|
| - SAI1 | - SAI6 | - SAI12 | - SAI17 |
| - SAI2 | - SAI7 | - SAI13 | - SAI18 |
| - SAI3 | - SAI9 | - SAI14 | - SAI20 |
| - SAI4 | - SAI10 | - SAI15 | - SAI21 |
| - SAI5 | - SAI11 | - SAI16 | - SAI22 |

Arrivée de Madame Christelle L'HUILLIER à 21 h 00.

<u>Etaient présents</u>	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoint au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Sébastien BORDET - Joël HUET, Conseillers municipaux			
<u>Absents excusés</u>	:	Francis KUBLER, Conseiller municipal			
<u>Absents non excusés</u>	:	Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
<u>Procurations</u>	:	Néant			
<u>Présents</u>	:	12	<u>Votants</u>	:	12

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 11 - abstention : 1 Thérèse DA PONTE), décide :

DE VALIDER les secteurs à enjeux retenus pour la Commune de Saizerais

DE DELEGUER son Droit de Prémption Urbain (DPU) pour les sites suivants :

- | | | | |
|--------|---------|---------|---------|
| - SAI1 | - SAI6 | - SAI12 | - SAI17 |
| - SAI2 | - SAI7 | - SAI13 | - SAI18 |
| - SAI3 | - SAI9 | - SAI14 | - SAI20 |
| - SAI4 | - SAI10 | - SAI15 | - SAI21 |
| - SAI5 | - SAI11 | - SAI16 | - SAI22 |

2 ENFANCE JEUNESSE : CHANTIER JEUNES AOÛT 2010

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

La Commune souhaite organiser un Chantier Jeunes qui se déroulera en Août 2010 sur 5 jours en demi-journée.

En récompense les jeunes bénéficieront d'une sortie de loisirs sur un week-end.

La Caisse d'Allocations Familiales peut participer au financement du Chantier à hauteur de 40% du coût de l'opération sous réserves que la demande soit déposée avant le 1er juin 2010.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 11 - abstention : 1 François SAUVAGE), décide :

D'INSTITUER	un Chantier Jeunes en Août 2010
DE RECRUTER	dans la limite de 6 participants, des jeunes âgés de 12 à 16 ans, récompensés par un week-end loisirs, repas pris en commun.
DE SOLLICITER	auprès de la Caisse d'Allocations Familiales un financement du Chantier Jeunes à hauteur de 40% du coût de l'opération
DE PREVOIR	au budget le coût de la sortie
D'AUTORISER	Madame Le Maire à signer tous les documents qui interviendront sur ce dossier

3 ENFANCE JEUNESSE : TARIFS JOURNALIERS CLSH ÉTÉ 2010

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Par délibération du 9 Décembre 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2010.

Il est proposé de compléter ces tarifs en y ajoutant la possibilité d'un tarif forfaitaire mensuel.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER le tableau des tarifs du CLSH pour l'année 2010 tels que précisés ci-dessous :

	Saizerais	Extérieur
Forfait mensuel 4 semaines (par jour de CLSH) ou (colonie) + 2 semaines CLSH	14,00 €	17,50 €

4 ENFANCE JEUNESSE : SORTIE ZOO D'AMNÉVILLE 30 JUIN 2010

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Dans le cadre des Actions Jeunesse, il est proposé d'organiser une sortie au Zoo d'Amnéville le Mercredi 30 juin 2010.

Cette sortie pourrait être ouverte, sur sa demande, à la Commune de Marbache.

Le nombre de participants, inscrits obligatoirement 8 jours au moins avant la date de la prestation, est fixé à 50 (35 pour Saizerais et 15 pour Marbache).

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER	la sortie au Zoo d'Amnéville le Mercredi 30 juin 2010
DE FIXER	à 35 le nombre de participants pour Saizerais
DE FIXER	comme suit les tarifs de la sortie :

Enfants & adolescents de moins de 15 ans (domiciliés à Saizerais)	15,00 €
Adultes accompagnants (domiciliés à Saizerais)	20,00 €

Info : le prix de revient est de 23,40 € pour les moins de 15 ans et de 26,00 € pour les plus de 15 ans

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tous documents à intervenir

5 ENFANCE JEUNESSE : SORTIE EUROPAPARK 11 JUILLET 2010

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Dans le cadre des Actions Jeunesse, il est proposé d'organiser une sortie à Europa Park le 11 juillet 2010.

Cette sortie pourrait être ouverte, sur sa demande, à la Commune de Belleville.

Le nombre de participants, inscrits obligatoirement 8 jours au moins avant la date de la prestation, est fixé à 50 (35 pour Saizerais et 15 pour Belleville).

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER la sortie à Europa Park le 11 juillet 2010
DE FIXER à 35 le nombre de participants pour Saizerais
DE FIXER comme suit les tarifs de la sortie :

Enfants & adolescents de moins de 15 ans (domiciliés à Saizerais)	25,00 €
Adolescents de 15 à - 18 ans	35,00 €
Adultes (accompagnants domiciliés à Saizerais) de + 18 ans	41,00 €

Info : le prix de revient est de 41,00 €

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tous documents à intervenir

6 ECOLES : PARTICIPATION FINANCEMENT RASED

(Rapporteur : Madame Christine MALGLAIVE)

Monsieur le Maire de Dieulouard a transmis à la Commune le tableau des participations financières, pour l'année 2010, des communes concernées par l'intervention du R.A.S.E.D.

La participation est établie à 0,50 € par élève soit pour Saizerais, 98,00 € (inclus les enfants de Rosières-en-Haye).

Depuis la réunion de travail, Mesdames CHASSARD et MALGLAIVE se sont renseignées sur la pertinence de cette adhésion.

Les élèves de Saizerais bénéficient bien du temps d'aide d'un psychologue du RASED.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER la contribution de la Commune au financement du R.A.S.E.D à hauteur de 0,50 € par élèves, soit 98,00 € pour l'année 2010

DE REFACTURER sa quote part à Rosières-en-Haye

7 FINANCES : BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame Le MAIRE)

Le Compte de Gestion du Budget Communal pour l'année 2009, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

Les documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Budget Communal pour l'exercice 2009

8 FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'année 2009, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

Les documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'exercice 2009

9 FINANCES : BUDGET ANNEXE COMMERCES ET LOGEMENTS COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

(Rapporteur : Mademoiselle Virginie BOURGEOIS)

Le Compte de Gestion du Budget Annexe «Commerces & Logements» pour l'année 2009, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

Les documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Budget Annexe «Commerces & Logements» pour l'exercice 2009

10 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Madame Le MAIRE)

Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe pour l'année 2010, établi le 8 avril 2010 par la Commission Administrative Paritaire Départementale de Catégorie C, permet à un agent de Saizerais de bénéficier de cette promotion.

En conséquence, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique principal de 1ère Classe, et de supprimer le poste d'Adjoint Technique de principal de 2ème Classe à compter du 1er Juin 2010.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER comme suit le tableau des effectifs de la Commune :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet au 01.06.10
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet au 01.06.10

11 REMBOURSEMENT DE FRAIS À UN ÉLU

(Rapporteur : Madame Le MAIRE)

Pour faciliter le bon fonctionnement du service, Monsieur François SAUVAGE, Adjoint au Maire, a fait l'avance des frais de carburant d'un véhicule communal afin de permettre de rapatrier ledit véhicule, acheté dans les environs de Metz, à Saizerais. Il a avancé 20,00 € de carburant.

En conséquence,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE REMBOURSER la somme de 20,00 € à Monsieur François SAUVAGE

Départ de Monsieur Joël HUET à 22h10.
--

Etaient présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Sébastien BORDET - Christelle L'HUILLIER, Conseillers municipaux			
Absents excusés	:	Francis KUBLER - Joël HUET, Conseiller municipal			
Absents non excusés	:	Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Procurations	:	Néant			
Présents	:	11	Votants	:	11

MARCHÉ À BONS DE COMMANDES

12 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RD90B, DU CHEMIN DE JAILLON ET TRAVAUX ANNEXES

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey dispose de la compétence voirie. Toutefois, les communes, lors d'une première mise en place d'un élément de signalisation, d'un nouveau marquage au sol, de la création d'une voirie nouvelle ou de la création de trottoirs, gardent la charge de l'investissement.

Afin d'optimiser l'achat public dans ce domaine et de réaliser des prestations cohérentes, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP) a proposé aux communes d'adhérer à des groupements de commandes pour des projets communs.

Pour les travaux d'aménagement des trottoirs de la RD90B, la voirie du chemin de Jaillon et les travaux annexes, la Commune de Saizerais souhaite adhérer à un groupement de commande avec la CCBP.

La CCBP sera désignée comme mandataire du groupement pour le lancement des appels d'offres. Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à la Commission d'Appel d'Offres en charge de ce dossier :

Titulaire : **Monsieur François SAUVAGE**
Suppléant : **Madame Anne CHASSARD**

En conséquence,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la création d'un groupement de commandes pour le projet d'aménagement de la RD90B, de la Place St Amand, du Chemin de Jaillon

D'ADHERER au groupement de commandes

DE DESIGNER Un délégué et un suppléant pour participer à la Commission d'Appel d'Offres :
Soit

Titulaire : **Monsieur François SAUVAGE**
Suppléant : **Madame Anne CHASSARD**

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les autres documents qui pourraient intervenir sur ce dossier

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS «AIDE AU PROJET D'INTÉRÊT COMMUN À LA CCBP»

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Conformément à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement d'attribution des fonds de concours aux communes adopté par la délibération du 28 mars 2002, modifié par la délibération du 28 avril 2005 conséquemment à la loi du 13 avril 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, la Commune de Saizerais sollicite auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey un fonds de concours afin de participer aux dépenses d'investissement liées aux travaux de développement durable (efficacité énergétique des luminaires), d'accessibilité de la RD 90 B et aux travaux d'espace vert de la Place Saint Amand.

La dépense globale de l'opération s'élevant à 150 000,00 €, la part sollicitée est de 25 000,00 € en investissement.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE SOLLICITER auprès de la CCBP un fonds de concours d'un montant de 25 000 € pour participer aux travaux d'aménagement et d'accessibilité de la place, des trottoirs et de la RD90B

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tous documents qui pourraient intervenir sur ce dossier

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CCBP AU TITRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE MA - SALLE SOCIOCULTURELLE

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Conformément à l'article L.5414-16V du Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement d'attribution des fonds de concours aux communes adopté par délibération du 25 Mars 2002, modifié lors du Conseil du 28 Avril 2005 conséquemment à la loi du 13 Avril 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, la Commune de Saizerais sollicite auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey un fonds de concours afin de participer aux dépenses de fonctionnement de la Salle Mutli Activités.

La dépense 2009 s'élève à 11 150,87 €, la part sollicitée est de 5 500,00 € en fonctionnement.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE SOLLICITER auprès de la CCBP un fonds de concours au titre des dépenses de fonctionnement de la Salle Multi-activités d'un montant de 5 500,00 €uros

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tous documents qui pourraient intervenir sur ce dossier

CONVENTION AVEC FRANCE TÉLÉCOM POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LIVERDUN, RUE SAINT AMAND ET CHEMIN DE JAILLON

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux de France Télécom : rues de Liverdun, des Lilas, Saint-Amand et Chemin de Jaillon à Saizerais, France Télécom propose de prendre à sa charge une partie des travaux et, pour ce faire, la ville de Saizerais doit signer la convention n° A8NBZ-54-09-0005169.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER

Madame Le Maire à signer la convention n° A8NBZ-54-09-0005169 et tous documents qui pourraient intervenir sur ce dossier, avenant compris si besoin

16 BUDGET ANNEXE COMMERCE ET LOGEMENTS DÉCISION MODIFICATIVE N°1

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le budget annexe 2010 «Commerces et Logements» a fait l'objet d'une observation de la préfecture, relative à l'affectation du résultat 2009 de la section du fonctionnement.

Il convient de modifier comme suit les crédits de recettes de la section d'investissement :

Section d'investissement			Recettes
1068	Affectation du résultat 2009	-	46 406,54 €
1641	Emprunt d'équilibre (pour ordre)	+	46 406,54 €

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative N°1 au budget annexe 2010 «Commerces et Logements» telle que précisée ci-dessus

17 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

(Rapporteur : Madame le Maire)

Suite à des problèmes de trésorerie dus à des subventions non encore perçues, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie auprès d'un établissement financier afin de permettre le règlement des dépenses.

Après consultation de différents organismes, il est proposé d'ouvrir ladite ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardennes aux conditions suivantes :

- montant : 200 000,00 €
- type de taux : T4M
- taux (au 26 Mai 2010) : 0,345 %
- marge : 0,650 %
- durée maximale : 1 ans
- frais de dossier : 150 €

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE RÉALISER une ligne de trésorerie sur le budget principal aux conditions précisées ci-dessus

D'AUTORISER Madame Le Maire tous documents à intervenir

La présidente de séance,		Le secrétaire de séance,
Edith CEGLARZ		Sébastien BORDET